

### Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques

#### DIEPAT/20-857-1202 du 15/06/2020

### EVALUATION ET VŒUX D'AFFECTATION DES CONTRACTUELS ADMINISTRATIFS, MEDICO-SOCIAUX ET DE LABORATOIRE POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2020

Référence : article 6 quater de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984

Destinataires : Messieurs les IA-DASEN, Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du 2nd degré, IEN du 1er degré, directeurs de CIO, Mesdames et Messieurs les chefs de division et de service du rectorat

Dossier suivi par : Mme DUPONT (pour le rectorat) - Tel : 04 42 91 72 32 - guylaine.dupont@ac-aix-marseille.fr - Mme HEYDEL (pour le personnels contractuels de service social) - marie-aude.heydel@ac-aix-marseille.fr - Tel : 04 42 91 72 51 - Mme CAMAU (pour les départements 04, 05 et 84) - laurence.camau@ac-aix-marseille.fr - Tel : 04 42 91 72 57 - Mme BERNABEU (pour le département 13) - Tel : 04 42 91 72 46 - angelique.bernabeu@ac-aix-marseille.fr - Mme ARZUR (pour les personnels contractuels infirmiers) - Tel : 04 42 91 72 56 - sophia.arzur@ac-aix-marseille.fr - Mme SOUNA (pour les recherche-formation de laboratoire) - Tel : 04 42 91 71 43 - djamila.souna@ac-aix-marseille.fr - Mme DUBOIS (pour les recherche-formation hors BAP A et B) - Tel : 04 42 91 71 42 - sophie.dubois@ac-aix-marseille.fr

La présente note concerne les agents contractuels (CDD et CDI) employés sur le fondement de l'article 6 quater de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 pendant l'année scolaire 2019-2020.

1) Vœux d'affectation des agents en CDD et CDI pour la rentrée scolaire 2020 : annexe n° 1.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire renseigner sur le document ci-joint les vœux d'affectation des agents contractuels administratifs, médico-sociaux et de laboratoire.

2) Evaluation des agents en CDD : annexe n° 3.

Vous apporterez le plus grand soin à la formulation de l'avis porté sur la manière de servir des agents concernés.

Ces éléments sont importants et conditionnent le maintien des agents dans notre vivier.

Pour les agents en CDI, l'évaluation annuelle est désormais effectuée par la voie de l'entretien professionnel, telle que décrite dans la circulaire rectorale DIEPAT publiée au bulletin académique du 16 juin 2020. L'annexe n° 3 ne concerne donc pas les agents en CDI.

3) Les deux fiches annexes n° 1 et n° 3 doivent être adressées à la DIEPAT du rectorat.

pour le vendredi 26 juin 2020

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Gérard MARIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille





SEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DIE LA RECHERCHIE
T DE L'INNOVATION

Annexe 1

# FICHE DE VŒUX D'AFFECTATION POUR LES AGENTS CONTRACTUELS (10 MOIS et CDI) ADMINISTRATIFS, MEDICO-SOCIAUX ET DE LABORATOIRE ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Cette fiche concerne les CDD et CDI employés sur le fondement de l'article 6 quater de la la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984

<b>□</b> М. □Мте				
NOM D'USAGE :Pré	nom :			
Date de naissance :	CDD □ CDI			
Véhicule personnel : ☐ OUI ☐ NON				
Adresse permanente :				
Code postal : Téléph	one : (obligatoire)			
☐ Contractuel de bureau ☐ Contractuel médico-social ☐ Contractuel de laboratoire				
Affectation(s) en 2019-2020	Descriptif des fonctions (secrétariat, intendance)			
Je souhaite exercer :				
A temps complet □ à 80 % □ à 50 % □				
Vœux pour la rentrée 2020 :				
	T			
Vœu n°1 : Zone n°	Vœu n°2 : Zone n°			
ENGAGEMENT				
Je soussigné(e) , m'engage à accept	er tout poste figurant sur la présente fiche de vœux			
AUCUN REFUS NE SERA ADMIS.				
FAIT A LE	Signature			

Fiche à renvoyer à la DIEPAT au Rectorat au plus tard le 26 juin 2020.





## ZONES GEORAPHIQUES POUR L'AFFECTATION DES CONTRACTUELS 10 MOIS ET CDI en 2020-2021

VAUCLUSE ET BOUCHES-DU-RHÔNE		VAUCLUSE ET BOUCHES-DU-RHÔNE			
Zone n° 1	Zone n° 4	Zone n° 7	Zone n° 10		
AVIGNON	SAULT	BOLLENE	SALON-DE-PCE		
Bédarrides	Carpentras	Valréas	Cadenet		
Cavaillon	Monteux	Vaison-La-Romaine	Istres		
Chateaurenard	Pernes-Les-Fontaines		La Fare-les-Oliviers		
Le Pontet			Lambesc		
Montfavet			Mallemort		
Morières-les-Avignon			Miramas		
Sorgues			Orgon		
Vedène			Pelissanne		
			St-Chamas		
			St-Martin-de-Crau		
			Velaux		
Zone n° 2	Zone n° 5	Zone n° 8	Zone n° 11		
CAVAILLON	ORANGE	TARASCON	MARTIGUES		
Apt	Bédarrides	Arles	Chateauneuf-les-Martigues		
Cabrières	Bollène	Chateaurenard	Fos-sur-Mer		
Isle-sur-la-Sorgue	Ste Cécile Les Vignes	St-Rémy-de-Provence	Gignac		
Le Thor	Vaison-la-Romaine	,	Istres		
Mallemort			Les Pennes-Mirabeau		
Orgon			Marignane		
			Port-de-Bouc		
			Port-St-Louis-du-Rhône		
			Sausset		
			St-Victoret		
			Vitrolles		
Zone n° 3	Zone n° 6	Zone n° 9	Zone n° 12		
CARPENTRAS	SORGUES	ARLES	MARIGNANE		
Isle-sur-la-Sorgue	Bédarrides	St-Martin-de-Crau	Berre		
Le Thor	Le Pontet	St-Rémy-de-Provence	Bouc-Bel-Air		
Mazan	Orange	Tarascon	Cabriès		
Monteux	Vedène		Chateauneuf-les-Martigues		
Orange			Gignac		
Pernes-les-Fontaines			Les Pennes-Mirabeau		
			Marseille (15e)		
			Marseille (16e)		
			Rognac		
			Sausset		
			Septèmes les Vallons		
			St-Victoret		
			Velaux		
			Vitrolles		
	<u> </u>	ļ	v iti Olios		

VAUCLUSE ET BOUCHES-DU-RHÔNE		VAUCLUSE ET BOUCHES-DU-RHÔNE		
Zone n° 13	Zone n° 15	Zone n° 17	Zone n° 19	
AIX Nord	GARDANNE	CASSIS	MARSEILLE Centre	
Cadenet	Aix-en-Provence	Aubagne	Allauch + Plan de Cuques	
La Tour d'Aigues	Bouc-Bel-Air	La Ciotat	Marseille (1e)	
Lambesc	Fuveau	Marseille (8e)	Marseille (3e)	
Le Puy Sainte Réparade	Gréasque	Marseille (9e)	Marseille (4e)	
Pertuis	Les Pennes Mirabeau		Marseille (5e)	
Peyrolles	Marseille (15e)		Marseille (6e)	
Rognes	Rousset		Marseille (7e)	
	Septèmes les Vallons		Marseille (8e)	
	Simiane		Marseille (12e)	
	Trets		Marseille (13e)	
Zone n° 14	Zone n° 16	Zone n° 18		
AIX Sud	AUBAGNE	MARSEILLE Nord		
Bouc-Bel-Air	Auriol	Marseille (2e)		
Cabriès	Cassis	Marseille (14e)		
Gardanne	Gemenos	Marseille (15e)		
Les Pennes-Mirabeau	La Ciotat	Marseille (16e)		
Luynes	Marseille (10e)	Les Pennes-Mirabeau		
Marseille (15e)	Marseille (11e)	Septèmes les Vallons		
Septèmes les Vallons	Marseille (12e)			
Simiane	Marseille (9e)			
	Roquevaire			

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE		ALPES-D	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE		
Zone n° 20	Zone n° 22	Zone n° 24	Zone n° 26		
FORCALQUIER	SISTERON	DIGNE	ST-ANDRE-LES-ALPES		
Banon	Castel-Bevons	Seyne-les-Alpes	Annot		
Oraison	Château-Arnoux				
	La Motte du Caire				
	Laragne-Monteglin (05)				
Zone n° 21	Zone n° 23	Zone n° 25			
MANOSQUE	BARCELONNETTE	CASTELLANE			
Forcalquier		St-André-les-Alpes			
Oraison					
Riez					

HAUTES ALPES		HAUTES ALPES		
Zone n° 27	Zone n° 28	Zone n° 29	Zone n° 30	
BRIANCON	EMBRUN	GAP	VEYNES	
L'Argentière-la-Bessée	Gap	Embrun	Gap	
	Guillestre	La Bâtie Neuve	La Bâtie Neuve	
	La Bâtie Neuve	Serres	Laragne-Monteglin	
	Tallard	St-Bonnet-en-Champsaur	Serres	
		Tallard	Tallard	
		Vevnes		

2/2



### FICHE D'EVALUATION DES AGENTS NON TITULAIRES EXERCANT DES FONCTIONS ADMINISTRATIVES, MEDICO-SOCIALES OU DE LABORATOIRE EN 2019-2020

□ M . □ Mme NOM :			PRENOM:			
ETABLISSEMENT D'EXERO	XERCICE : SERVICE :					
CONTRAT DU	AU					
	DRE RESERVE A	U CHEF	D'ETABLISSE	MENT OU	DE SERVICE	
Eléments d'évaluation :	Excellent		Bien	A	améliorer	
Facilité d'apprentissage						
Qualité du travail Rapidité d'exécution						
Autonomie						
Positionnement hiérarchique						
Sens des responsabilités	Ц		Ц		Ц	
Ponctualité						
Esprit d'initiative Esprit d'équipe						
Facilité d'adaptation						
_						
Utilisation des logiciels spécif Intendance EPLE	fiques : Secrétariat EPLE		Services acadén	niques	<u>Standard</u>	
GFC/GFE □	SIECLE		EPP		WORD	
PRESTO	BASES ELEVES		AGORA		EXCEL	
GTI $\square$ CCS $\square$	STS PRONOTE		AGAPE CHORUS		ACCESS POWER POIN	_ □ T □
Autre						
Nature précise des travaux r						
rature precise des travaux r	canses et prom des r	Officialis	·•			
Appréciation générale :						
AVIS FAVORABLE			AVIS DEFAVO			
A UN RENOUVEL	LEMENT	(roppor	A UN RENOU		ENT	
Fait à	le	(таррог	t circonstancié ci- Signature	-joiiit)		
			-			
DDICE DE CONNAICCANCE DE L'INTERRECE (E)						
PRISE DE CONNAISSANCE DE L'INTERESSE (E)						
Vu et pris connaissance :			OBSERVATIO	ONS:		
			a.			
Date:			Signature			

Original: à transmettre au Rectorat – DIEPAT-, dès la fin du contrat, et en tout cas pour le 26 juin 2020.